



L'article 11 de la loi n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (ATR), impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB).

La loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a créé par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière de collectivités territoriales.

Le SIVU des CHENAIES de l'Adour, syndicat de 46 communes, comprenant une commune de + 3 500 habitants, applique cette réglementation.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la gestion de la dette, la présentation de la structure et l'évolution des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement et la structure des effectifs, et cela, en temps normal, dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget. Il représente une étape essentielle de la procédure budgétaire.

Le DOB participe à l'information des délégués communaux et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et sur l'évolution de la situation financière du syndicat préalablement au vote du budget primitif.

De plus, en application de la loi « Engagement et Proximité » du 27 décembre 2019, pour favoriser une meilleure circulation de l'information, les convocations, rapports et comptes rendus des réunions de l'intercommunalité seront adressés par voie électronique à tous les élus des conseils municipaux des communes.



Le DOB n'est pas qu'un document interne ; il doit être transmis en préfecture pour donner lieu à une délibération en prenant acte car ce débat constitue, selon le juge administratif, une formalité substantielle dont le défaut entacherait d'illégalité le vote du budget primitif.

Une précision : le SIVU des CHENAIES a adopté le nouveau référentiel **M57** au 01 janvier 2022 ainsi que le **CFU** pour le 01 janvier 2023.

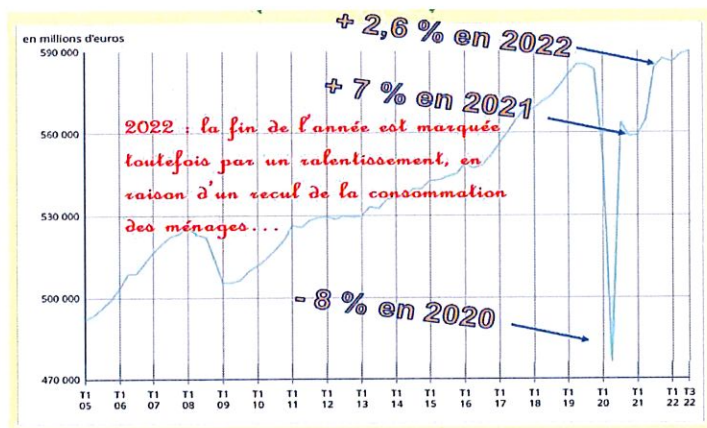
ELEMENTS de CONJONCTURE

Résultats 2022 :

Evolution de la croissance

- La croissance a atteint + 2,6 % du PIB en France après une contraction sans pareille de - 8 % en 2020 et un rebond de 7 % en 2021.
- Ralentissement de la croissance allemande avec 1,9 % en 2022 contre 2,8 % en 2021, l'Espagne se maintient avec 5,5 % en 2022 après 5 % en 2021, après des contractions en 2020 respectivement de - 4,9% et - 10,8 %.
- **Mais** : + 151 milliards d'€ de déficit public en 2022 et 2 260 milliards d'€ de dettes publiques en 2022

France : croissance du PIB en volume entre 2005 et 2022 (source : INSEE)



Une inflation en hausse, surtout sur les produits alimentaires (entre 15 et 17 %), l'augmentation du prix de l'énergie (+ 15 %) et à l'augmentation de la masse monétaire. En France, elle a été évaluée selon l'INSEE en 2022 à + 5,2 % contre + 2,8 % en 2021. Dans la zone Euro, elle a été évaluée à + 9,2 % en 2022 contre + 5 % en 2021.





Le contexte

La guerre en Ukraine impacte le marché européen du bois : la Russie a stoppé ses exportations et en Ukraine, une filière affectée, notamment sur la production de palettes.

Les prix sont élevés aux USA et en Allemagne, l'Asie est importatrice.

La demande en bois de construction et en chauffage est forte en France, d'où un impact sur les scieries qui tournent à plein régime.

Par ailleurs, une demande de merrain toujours en hausse.

Marché du bois : Zoom sur les grandes filières de valorisation.

Bois d'œuvre (hors palette)

Le bois d'œuvre demeure demandé : sciages, charpentes, parquets... Le secteur de la construction ralentit après un premier semestre dynamique, il se heurte toujours à des délais rallongés et des difficultés d'approvisionnement.

- Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTE) dénombre 376 000 mises en chantier en 2022, soit - 4 % en un an. Pour les permis de construire, 482 000 ont été délivrés, soit + 3 % sur la même période. On constate une différence marquée entre la moitié nord du pays, où la dynamique de construction demeure et la partie sud, où elle décroît. Le marché de la rénovation, par ailleurs grand utilisateur de bois, demeure porteur, avec 1,1 million de transactions de logements anciens observées par les notaires en un an.
- Depuis la France, l'exportation de grumes augmente en valeur annualisée : + 61 % sur le chêne, + 24 % sur le hêtre et + 7 % sur les résineux de décembre 2021 à novembre 2022, selon les douanes.
- Durant la même période, l'exportation des bois de sciage depuis l'Hexagone augmente en valeur annualisée de 24 % pour le hêtre, de 18 % pour le chêne et de 4 % pour les résineux.

Bois d'industrie, palettes

Palettes : l'importation de palettes depuis l'Ukraine baisse en raison du conflit, accentuant encore la forte hausse des prix : + 65 % en deux ans, selon l'INSEE.

Panneaux : les besoins sont importants. En France, les prix ont augmenté de +35 % entre mai 2021 et avril 2022 et se sont stabilisés en fin d'année. Ils sont cependant en baisse en Allemagne.

Papier-carton : des difficultés d'approvisionnement pour de nombreux secteurs (médias, éditions...). Les besoins et les prix augmentent. Le Brésil fournit beaucoup de pâte à papier, alors que la production nationale stagne sur un an. Les importations depuis la Russie et son tissu industriel ont cessé. Cela ne profite pas forcément au bois français car ce marché est très concurrentiel.

Bois Energie

Face à la hausse massive des énergies fossiles et de l'électricité, le bois énergie est plus que jamais compétitif : + 7 % des ventes ONF sur le bois de dimension 33-40s.

Bois à Merrain

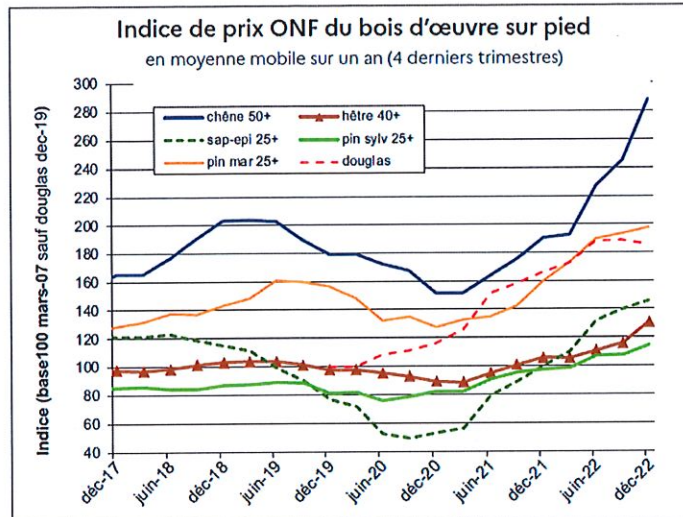
Tonneaux (chênes à merrain) : en 2022, la demande continue d'augmenter après une reprise en 2021. Au cours du 1er semestre 2022 : l'exportation de tonneaux croît : + 24 % dans le monde, selon les douanes. Dans le détail, c'est + 20 % de croissance vers la zone euro et + 25 % vers la zone dollar.



Avec la reprise de l'activité événementielle post-Covid, le secteur et le chêne français a toujours la cote pour la production de tonneaux. Leur exportation continue d'augmenter : + 33 % en valeur annualisée, à fin novembre 2022 (dont 22 % vers la zone euro).

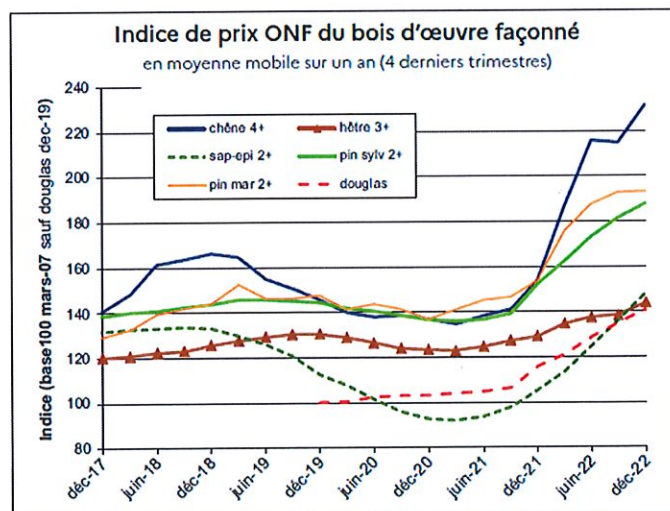
Conséquences sur le Prix des bois

Bois sur pied : en un an, le prix augmente de 51 % pour le chêne, 46 % pour le sapin-épicéa, 24 % pour le pin maritime, 23 % pour le hêtre, 18 % pour le pin sylvestre et 11 % pour le douglas.



Remarque : « Chêne 50+ » signifie un arbre d'un diamètre minimum de 50 cm, mesuré à 1,30 m du sol.

Bois façonné : On retrouve aussi de belles augmentations : + 50 % pour le chêne en un an, + 41 % pour le sapin-épicéa, + 11 % pour le hêtre, + 22 % pour le douglas, + 23 % pour le pin sylvestre et + 26 % pour le pin maritime.



Remarque : « Chêne 4+ » signifie une grume d'un diamètre médian minimum de 40 cm.

Focus sur le Chêne

Les cours grimpent encore tirés par le très bon dynamisme de la tonnellerie, la demande en aménagement extérieur et intérieur mais aussi par une baisse constante de la ressource depuis plus de 5 ans. La valeur des exportations de grumes de chêne (194 millions) a augmenté de 63 % en un an. Une grande partie de ces bois partent vers l'Asie.

Le chêne français bénéficie des restrictions d'exportation américaine et russe vers la Chine, premier parqueteur mondial.



Les cours soutenus par un effet ciseau : une baisse tendancielle de la récolte en France, un marché extérieur dynamique soutenu de plus par l'arrêt de l'approvisionnement ID : 040-254001910-20230317-2023_03_002-BF
activité merrain toujours aussi soutenue

Vente ONF bois sur pied de juillet 2022 et ventes de grumes dans le Sud Adour : des prix atteignant les 110 €-130 €/m³ pour le Bois sur Pied et pour les grumes bois façonné : des prix records en 2022

Perspectives 2023 :

Après une stabilisation en 2022, il est attendu : une croissance en diminution : de 0,3 % (BDF) à 1 % (Gouvernement) et une inflation se maintenant à 5 % (Insee), plombée par l'alimentation (13 à 15 %) et l'énergie.

L'environnement international s'assombrit : le PIB des économies avancées augmenterait de 0,5 %. L'INSEE s'attend à un comportement des ménages prudent, du fait des prix de l'alimentation et de l'énergie. La reprise de la production industrielle risque d'être timide.

Concernant le marché du bois, certaines qualités devraient être pénalisées :
Pin maritime : des tensions sur les qualités intermédiaires (type palette ou caissage...) ce qui laisse apparaître un signe du ralentissement de l'activité économique.
Peuplier : arrêt des achats locaux par l'acheteur principal de la région.
Pour le chêne : on peut noter en **plus** : une offre tendancielle à la baisse, une demande de merrain soutenue et une demande du bois de chauffage en hausse et pour **le moins** : une demande dans la construction appuyée par la réglementation et un impact sur les sciages.



En Conclusion



Dans un contexte inflationniste et de crise générale, les perspectives 2023 sont médiocres et rares sont ceux qui osent se prononcer au-delà du milieu de l'année 2023. Après une année 2022 faste, les cours du bois risquent d'être contrastés et certaines qualités se verront pénalisées faute de débouchés.

- ▶ En conséquence et pour ce qui nous concerne, il est permis de rester raisonnablement optimiste. Les bonnes qualités type merrain devront trouver normalement preneur. Des inquiétudes pour les qualités intermédiaires.

LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES

Aide du Conseil Départemental des Landes :

Une subvention concernant les travaux sylvicoles est attribuée, cette aide est plafonnée à 60 000 € / an sur une base minimum de travaux de 200 000 € HT. Les travaux s'étalant sur deux ans, le versement s'effectue en 2 fois (30 000 € par année). Depuis 2020, cette subvention est inscrite au chapitre 13 et constitue une réserve pour le syndicat.

Action de soutien aux objectifs du SIVU de mutualisation des moyens et de développement forestier local des communes rurales en Adour et Sud-Adour

Cadrage des opérations budgétaires

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023



ID : 040-254001910-20230317-2023_03_002-BF

Le projet d'orientation budgétaire prévisionnel 2023 s'élève à : 1 452 500 €

- **L'investissement est estimé à : 1 300 000 €**

Cela représente 90,75 % du budget global. Il s'agit de toutes les opérations relatives aux travaux sylvicoles (suivi de plantation, travaux de plantations et travaux de régénération naturelle) le remboursement de la dette et diverses opérations annexes.

Investissement – Excédent de financement réel de l'exercice 2022 reporté au BP 2023 : 79 264,08 €

Répartition des travaux sylvicoles :

Le montant des travaux sylvicoles pour 2023 (marché principal) est estimé à ≈ 334 000 € TTC et **le montant total** avec les commandes hors marché (piquets et protections), la régie communale, les frais de publicité et l'Assistance Technique ONF (maîtrise d'œuvre à hauteur de 43 500 € TTC) est de ≈ 377 500 € TTC

Concernant ce programme prévisionnel, **une option** est à prendre en considération.

Au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine et dans le cadre « **Néo-Terra** » dédié à la transition énergétique et écologique (changement climatique), un dossier relatif aux travaux de plantations sur les communes de Louer et Mouscardès sera déposé.

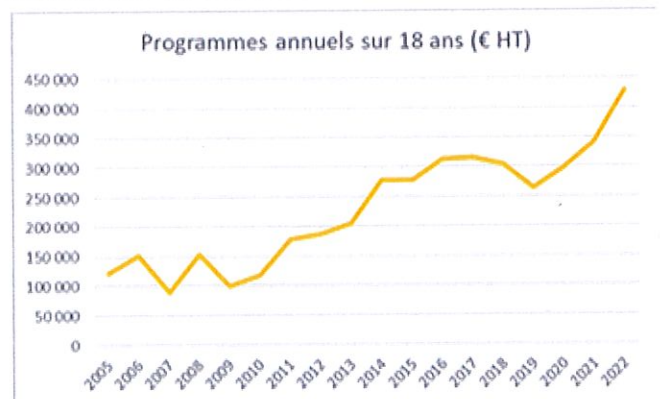
Si accord, le financement s'établirait comme suit : Région = 80 % et ONF = 20 %.

Une valeur de 72 500 € TTC serait à déduire du programme prévisionnel 2023 et ramènerait le total à **305 000 € TTC** (attente de la réponse en avril).

Evolution des travaux sylvicoles sur 18 ans

Le graphique ci-dessus présente l'évolution du montant global des programmes SIVU entre 2005 et 2022. Le point bas en 2019 reflète l'absence de plantations cette année-là et nous pouvons noter qu'en 2020, la baisse du montant du SIVU 3 compense partiellement la hausse du coût des plantations.

En 2021, nous obtenons au final un montant total un peu supérieur par rapport à la période de stabilisation 2015-2020, du à l'effet rattrapage du SIVU 3 et à l'augmentation de certains travaux. L'effort de plantation en 2022 impacte le coût global, avant une diminution attendue pour 2023, faute de plants et de plantations.

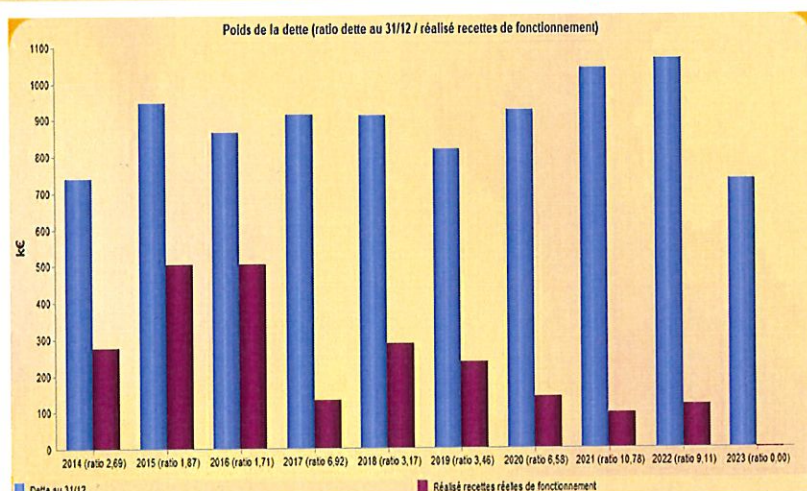
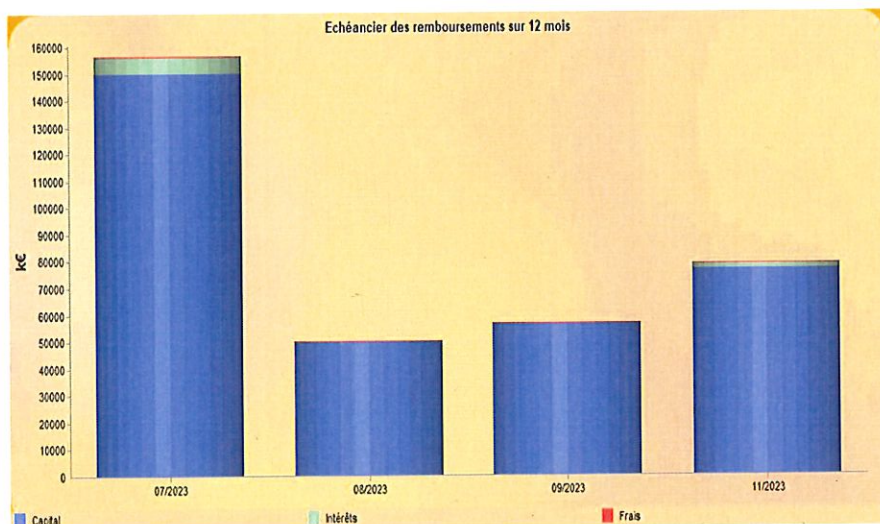
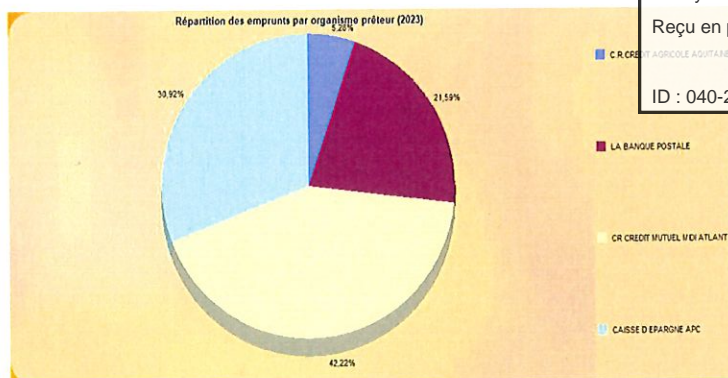


L'endettement :

Le remboursement du capital de la dette pour emprunt s'élève en 2023 à **332 200 €** (323 300 € en 2022) avec intégration de l'emprunt contracté en 2022 par anticipation relatif aux travaux sylvicoles 2022-2023 pour un montant de 350 000 €.

Les prêts sont réalisés sur une durée de 5 ans.

Chaque commune va recevoir la répartition du prêt (au prorata des travaux réalisés) ainsi que le tableau récapitulatif des annuités et les Titres de Recettes seront émis en conséquence.



Section de Fonctionnement : un besoin de 132 500 €

En dépenses :

Charges Financières (66)

- ▶ Intérêts de la dette pour emprunt : 9 500 €
- ▶ ICNE année N : 5 000 €
- ▶ ICNE année N-1 : - 1 471,82 €

Personnel : (64)

- 1 agent titulaire à temps non complet assurant les fonctions de secrétaire sur la base hebdomadaire de 11/35°.
 - Grade : rédacteur principal 1° classe – 10° échelon
 - Chapitre 012 : charges de personnel : 23 000 € (rémunération, régime indemnitaire, charges salariales, assurance statutaire)



Elus : (65)

- 1 Président + 2 Vice-Présidents - Indemnités – Frais de Mission : 27 000 € (indemnités et charges sociales...).
- **Une précision** : en 2020, vu le ralentissement de l'activité du syndicat suite à la pandémie du COVID-19, les Elus proposaient de réduire de 50 % leurs indemnités. Ce choix pourrait être revu en 2023 donc une hausse dans les prévisions.

Charges à caractère général : 011

TOTAL PREVISIONNEL = 68 539,69 €

Principales Dépenses

Assurances – Fournitures Bureau – Cotisation ADACL – Frais bancaires – Frais d'affranchissement – Maintenance logiciels – Remboursement frais de secrétariat - Frais de déplacements et Frais du voyage d'étude - Réceptions.

Actions relatives :

- Ecole de la Forêt : un nouveau départ est accordé à l'école de la forêt et l'opération « A la découverte des Chênaies de l'Adour » se réalisera avec la collaboration du CPIE de ST MARTIN de SEIGNANX et l'ONF. Comme par le passé, les frais de transport pour le déplacement sur le site forestier seront réglés par le syndicat. En rappel, les malles pédagogiques ont été payées sur le budget 2022 pour un montant de 8 455 € (subvention de 50 % par la Région) prévision : 1 000 €
- Voyage d'Etude Forêt : prévision du voyage d'étude annuel 2023 en concertation avec les services ONF de la Lozère - prévision : 30 000 € (estimatif selon le nombre de participants). Le syndicat étudie la possibilité d'une participation aux frais de transport afin de réduire la quote-part des délégués : prévision : 8 800 € (estimatif selon le nombre de participants).
- Réception : une prévision de 10 000 € à l'article 6234 pour une éventuelle manifestation pour marquer les 43 ans du syndicat au service de l'Arbre.

En Recettes

- Participations des communes : principale recette du SIVU : cotisation de gestion / ha (le montant de la cotisation a été révisé à la hausse afin d'assurer un fonctionnement équitable du syndicat).
- Produits financiers : remboursement des annuités par les communes.
- Au chapitre 75 « autres produits divers de gestion » s'inscrit la quote-part des participants au voyage d'étude ainsi que l'enregistrement de l'éventuel sponsoring ou mécénat pour l'opération « Ecole de la Forêt ».

Report de l'Excédent de Fonctionnement 2022 au BP 2023 : 37 777,87 €

A LAUREDE le 20 mars 2023.

Pour le Président,

Le Vice-Président,

Hervé LANOT.

